

☒  COQUART.EU ☒  DRILLING-FRANCE	Analyse accrochage Escaupont	Rédacteur : Alexandre CANDAELE
		Approbateur : Quentin DUMONT
		Vérificateur : Karine DORE

Localisation : Rue Jean Jaurès 59278 Escaupont

Contexte : Lors de la réalisation d'un forage horizontal dirigé, les salariés ont accroché un forage existant à environ 4m10 de profondeur. Le réseau était tracé au sol. Ce forage était également présent sur la carte mais pas d'indication précise sur le retour de DICT que c'était un forage.

Méthode des 5M :

-Moyens matériel : Réalisation du forage à l'aide d'une machine type D24 Vermeer. Traçage du réseau selon le retour de DICT.

-Milieu : Zone semi urbaine. Beaucoup de réseaux présents.

-Matière : Sol argileux. Pas de difficulté particulière.

-Méthode : Lecture de plan erroné. Le salarié a tracé le réseau selon le plan mais n'a pas vu l'indication « 4m10 » au sujet du réseau électrique. Le forage COQUART a donc été réalisé en pensant que le réseau existant était posé de manière traditionnelle, soit à environ 0,80m de profondeur ce qui n'était pas le cas. Le forage existant a donc été accroché à environ 4m de profondeur.

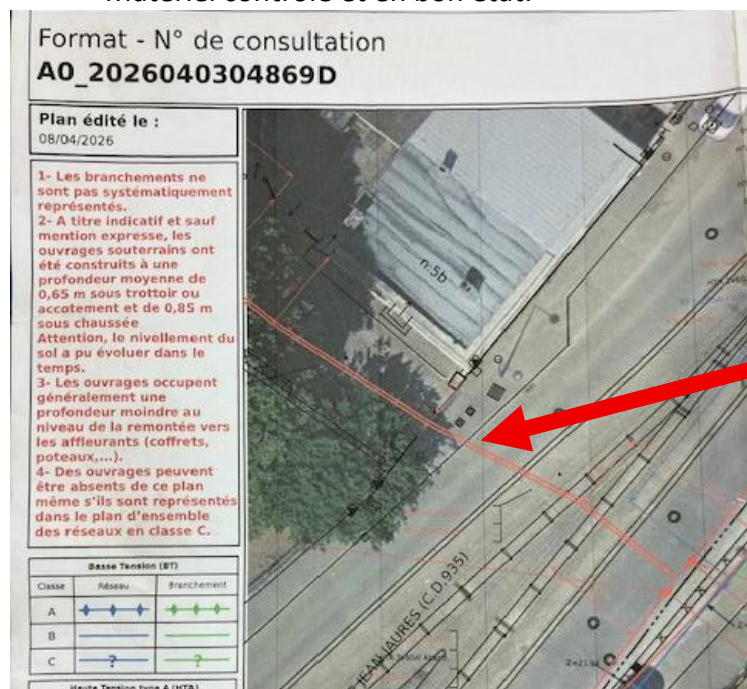
-Main d'œuvre : Chef de chantier présent. Equipe confirmée.

Effet : Accrochage réseaux

Retour à chaud : Lecture de plan précipitée. Les salariés n'ont pas fait attention à l'indication 4m10.

Retour organisationnel / humain / matériel :

- Précipitation des salariés à la réalisation du forage
- Absence de lecture attentive du plan, notamment sur la profondeur. Néanmoins, nous pouvons regretter l'absence de la mention « forage » sur ce réseau.
- Matériel contrôlé et en bon état.



Ce que l'on aurait pu faire autrement :

- Prendre plus de temps à la lecture du plan pour s'assurer des réseaux rencontrés sur le tracé du forage.
- vérifier la continuité du réseau touché sur les autres plans qui contenaient l'indication « forage ».
- S'assurer systématiquement de connaître la profondeur des réseaux que l'on rencontre sur notre chantier.



Rédacteur : Alexandre CANDAELE

Approbateur : Quentin DUMONT

Vérificateur : Karine DORE

[illegible]